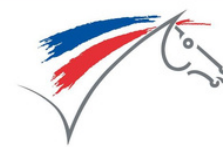




CENTRE-VAL DE LOIRE



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION  
COMITÉ RÉGIONAL D'ÉQUITATION

# RÈGLEMENT CAVALIERS HUNTER

Le circuit régional Centre-Val de Loire est un circuit de référence dans le domaine des sports équestres en Région Centre.

Les épreuves du circuit régional se déroulent sur des concours répondant au cahier des charges défini par le CRE CVL. Le présent règlement ne se substitue pas aux règlements FFE. Ce règlement est susceptible de modification par le CRE CVL notamment en cas de modifications aux règlements FFE.

Le circuit se dispute sur des épreuves amateurs en individuel.

## I. Épreuves

Les épreuves du circuit régional se déroulent dans les catégories suivantes :

- Amateur 3 Grand Prix ou Mixte
- Amateur 2 Grand Prix ou Mixte
- Amateur 1 Grand Prix ou Mixte
- Style 2
- Style 1

Chaque cavalier peut participer à une épreuve Hunter équitation et à une épreuve de Hunter Style pas nécessairement dans le même niveau d'épreuve.

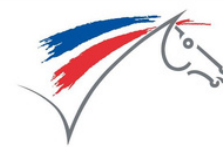
→ Les épreuves sont ouvertes à l'ensemble des cavaliers, toutes régions confondues.

## II. GÉNÉRALITÉS

- Les cavaliers engagés dans une épreuve comptant pour les classements du circuit régional et répondant aux conditions de participation à la clôture des engagements seront inscrits automatiquement aux classements individuels du circuit régional.
- Les engagements des cavaliers dans les concours étapes du circuit régional se font par le système fédéral FFE COMPET.
- A chaque étape du circuit régional, des points seront attribués selon le tableau de répartition des points.
- Pour prétendre figurer au classement final, le cavalier devra avoir participé à **au moins 1 étape et à la finale**.
- Chaque cavalier peut participer à une épreuve Hunter équitation et à une épreuve de Hunter Style pas nécessairement dans le même niveau d'épreuve.
- Pour faire partie du circuit régional, un cavalier devra concourir pour un niveau d'épreuve par catégorie (Hunter équitation ou Hunter Style).
- Si un cavalier concourt sur 2 étapes ou plus sur un niveau supérieur, il ne pourra pas concourir sur le niveau inférieur pour la finale et ne pourra pas être au classement de ce dernier.
- Un cavalier peut présenter plusieurs chevaux par épreuve, seul le meilleur résultat sera pris en compte pour le classement.
- En cas de blessure du cheval composant le couple engagé sur le circuit, un changement de cheval est autorisé. Le classement du cavalier est maintenu et ne sera pas remis à zéro dans les épreuves de Hunter équitation uniquement.
- Pour les épreuves de Hunter Style, c'est le résultat du couple qui sera comptabilisé sur les étapes du circuit et à la finale (pas de changement de chevaux possibles).



CENTRE-VAL DE LOIRE



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION  
COMITÉ RÉGIONAL D'ÉQUITATION

## II. CLASSEMENT ET ATTRIBUTION DES POINTS

Pour le classement final, les points sont attribués aux licenciés en Région Centre-Val de Loire (la domiciliation sportive du concurrent est définie par le club d'appartenance de la licence du concurrent en Centre-Val de Loire au jour de la clôture des engagements).

**IMPORTANT !** La participation à la finale est obligatoire pour les cavaliers souhaitant prétendre au classement final.

Le calcul des points se fera en **fonction du nombre de partants** (ex: si 15 partants : 1er: 15 pts, 2ème: 14 pts, 3ème: 13 pts etc...).

Pour la comptabilité des points, si un cavalier présente deux chevaux dans l'épreuve, le meilleur résultat sera comptabilisé.

Pour les épreuves de STYLE, le nom du cheval devra être notifié et les points attribués à ce même cheval bien identifiés.

Tous les cavaliers terminant l'épreuve auront des points attribués.  
Les éliminés n'auront pas de points attribués.

Le Comité Régional d'Équitation Centre-Val de Loire se garde le droit de modifier le présent règlement par un additif publié sur le site internet [www.chevalocentre.fr](http://www.chevalocentre.fr)